

Ann e pr paratoire Musicologie

L'Ann e Pr paratoire aux  tudes Musicales permet   toute personne n'ayant pas de comp tences th oriques suffisantes, d'acqu rir le niveau d'entrer en Licence 1 de Musicologie.

Les + de la formation

Cette ann e pr paratoire permet d'acqu rir un bagage technique pour aborder la licence 1 de Musicologie.

Pr sentation

Le d partement de Musique et musicologie a mis en place un cursus am nag  (ex APEM : Ann e Pr paratoire aux  tudes Musicales) pour permettre aux musiciens amateurs ou professionnels, non-lecteurs, ou n'ayant pas de comp tences th oriques suffisantes, d'acqu rir le niveau d'entrer en Licence 1.

Cette ann e n'est pas une ann e de soutien, mais une ann e de cours intensifs musicaux et m thodologiques.

Le fait de ne pas avoir fr quent  les  coles de musique ou conservatoires n'est plus r dhibitoire

Candidature

Modalit s de candidature

Les modalit s de candidature varient selon le niveau d'entr e et la situation de la candidate ou du candidat.

Lieu de la formation

- Campus Rachais

Dur e de la formation

330 heures

Discipline(s)

- Mention/dipl me

Responsable(s) de la formation

Responsable de la formation :

sabine.vergnaud@univ-lyon2.fr

Contact scolarit  : lesla.apem@univ-lyon2.fr

Co t de la formation

Le montant des droits d'inscription en licence, fix  au niveau national,  volue chaque ann e universitaire. Pour plus d'informations, consultez la page [Droits et montants d'inscription](#).

- **Pour les personnes souhaitant candidater en Licence 1** : les candidatures s'effectuent via [Parcoursup](#). Les candidates et candidats non européens peuvent relever d'une procédure spécifique, notamment la [Demande d'admission préalable \(DAP\)](#).
- **Pour les personnes souhaitant candidater en Licence 2 ou Licence 3** : les candidatures s'effectuent via [eCandidat](#), selon le [calendrier de candidature](#) de l'Université Lumière Lyon 2. Cette procédure concerne notamment les personnes non inscrites à l'Université Lumière Lyon 2.
- **Pour les candidates et candidats non européens résidant dans un pays couvert par Campus France** : la candidature s'effectue via la procédure Études en France sur le site Campus France du pays de résidence.

Pour connaître la procédure correspondant à votre situation et les dates de candidature, consultez notre page dédiée aux [candidatures](#).

Et après ?

Activités visées / compétences attestées

- Maîtriser les bases de la notation musicale
- Relever mélodique et harmonique simples
- Capacité à maîtriser des enchaînements harmoniques simples à l'écrit comme à l'oral (au piano)
- Capacité à analyser une partition polyphonique simple
- Capacité à chanter en s'accompagnant
- Capacité à chanter en polyphonie
- Capacité à formuler clairement ses idées et à transférer ses connaissances.